



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux
Bureau de la réglementation et
de la coordination territoriale

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT AUPRÈS DE L'AÉRODROME MEAUX - ESBLY

Réunion du vendredi 09 décembre 2022

Après vérification du quorum, la séance de la commission consultative de l'environnement (CCE) auprès de l'aérodrome Meaux-Esbly est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas HONORÉ, sous-préfet de Meaux.

Étaient présents :

- MM David MULOT, Constantin TEILLON - DGAC/DSAC Nord
- MM. Olivier DELATTE, Laurent KADDOUCH, Mme Pascale BOULAY - Groupe Aéroports de Paris
- Mme Lucie WOLFF, M. Jean-Charles KORY - DEVEYCX - GTA
- MM. Patrick MONBRUN, Michel JANIN - GUAME
- M. Pascal MACHU - maire de Mareuil-lès-Meaux
- M. Jean PIAT - maire de Vignely
- M. Alain GAUCHER - adjoint au maire de Villenoy
- MM. Yves GIULIANOTTI - association France Nature Environnement 77
- MM. Pascal GRIMAUD - association Villenoy Demain
- Mme Aurélie KAMINSKI - Sous-préfecture de Meaux, BRCT

I. BILAN D'ACTIVITÉS : TRAFIC DE L'ANNÉE 2022

M. DELATTE, Groupe ADP, présente le bilan d'activités, joint en annexe, et souligne les éléments suivants concernant les 12 derniers mois glissants. Le trafic global s'établit entre 50 000 et 67 000 mouvements, dont 40 % concernent des mouvements ULM. Les mouvements relatifs aux hélicoptères sont anecdotiques. L'activité est très marquée par la saisonnalité. Pour mémoire, 60 % de l'activité est liée aux mouvements ULM entre janvier 2017 et décembre 2021.

L'activité, restée stable en 2021, présente une légère baisse en 2022 liée à la situation économique et à la hausse des prix des carburants. L'augmentation du coût de l'heure de vol permet également d'expliquer cette baisse d'activité.

Concernant les tours de pistes, environ 90 % des mouvements relevés proviennent d'appareils basés et répondent essentiellement à l'activité école de formation. L'amélioration du respect du tour de piste est unanimement saluée.

M. GRIMAUD s'interroge sur la physionomie du terrain et à son activité par rapport à d'autres terrains à proximité ou présentant un caractère similaire. M. DELATTE indique que l'activité du terrain de Lognes est plus importante et concerne essentiellement des avions. L'aérodrome de Coulommiers enregistre 3 fois moins de mouvements mais ne dispose pas de tour de contrôle. Le terrain de Chelles présente une physionomie très enclavée, n'acceptant que les seuls avions basés. M. GRIMAUD informe les membres de la fermeture prochaine de l'aérodrome de Chelles et s'interroge sur le devenir de celui de Meaux-Esbly. M. DELATTE indique que l'aérodrome de Chelles connaît une faible activité, ce qui n'est pas le cas du présent terrain qui, au contraire, bénéficie d'une très bonne activité.

M. MONTBRUN souligne également un essoufflement de l'activité liée aux inscriptions massives de la période post-COVID, dont l'effet tend à diminuer.

M. MACHU souhaite savoir si la comptabilisation des autogires figure dans le décompte global des ULM. Il souligne également avoir constaté une diminution des nuisances liées à ces appareils, qu'il met au crédit de la réunion organisée en février 2021, qui a sans doute amené plus de discipline. M. DELATTE répond qu'effectivement, ces derniers sont classés comme ULM. M. MONTBRUN rejoint le constat d'un réel effet pédagogique de cette réunion sur les pilotes.

M. DELATTE a également rappelé la possibilité de signaler un survol sur le site «entrevoisins.org». Le dépôt d'une plainte est possible pour un aéroport via l'adresse : plaintesAAG@adp.fr, adresse mail communicable aux tiers.

A ce titre, M. GIULIANOTTI expose le passage de gros porteurs durant l'été et s'interroge sur la possibilité d'une plainte des riverains à ce sujet. M. DELATTE évoque l'existence de l'outil VITRAIL pour les gros porteurs commerciaux. Un accès au tracé radar permet de déposer une plainte pour enquête sur le site «entrevoisins.org». Il s'agit souvent de vols de transferts commerciaux entre les aéroports de Roissy et d'Orly.

II. BILAN DES CONTRÔLES DE L'ANNÉE 2022

Au cours de l'année 2022, la GTA a procédé à une vingtaine de contrôles plateforme et aéronefs. Les contrôles intègrent dorénavant les paramètres liés à la détection de stupéfiants et du taux d'alcoolémie, pour les pilotes et le copilote. Les contrôles aléatoires ont lieu deux fois par mois. Aucune infraction n'a été relevée à ce jour.

Aucun problème particulier n'a été soulevé, les déplacements étant pour la plupart tributaires des conditions météorologiques.

M. MONTBRUN demande si des contrôles ont été effectués dans les communes concernées par les survols et souhaite disposer des chiffres relatifs à ces contrôles. Il lui est répondu que ces contrôles doivent être faits à l'aide de jumelles télémétriques. Un contrôle « de visu » a eu lieu sur la commune de Mareuil-lès-Meaux. De même, les contrôles ne sont comptabilisés qu'en cas d'infraction constatée. La GTA va s'assurer des possibilités en matière de comptabilisation des contrôles.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER « Station GRT GAZ » - commune de Mareuil-lès-Meaux

M. le sous-préfet évoque la tenue d'une réunion au cours de l'année entre les représentants de GRT GAZ et la commune et remercie les parties pour son organisation. M. MULOT indique la bonne prise en compte de ce poste à rebours dans les cartes VAC qui seront finalisées début janvier prochain. Une restriction de survol sera prise concernant cette installation, fixée à 900 pieds comme pour les communes.

M. MACHU informe les membres présents de la prise d'un arrêté à la demande de GRT GAZ afin d'éviter toute présence dans un rayon de 300 mètres autour de l'installation en raison de la réalisation de purges, non programmables. Il s'agit de l'ouverture de vannes de surpression provoquant une déflagration et un effet de flamme dangereux. Il indique également l'information préalable des services de contrôle par l'exploitant en cas de mise à l'évent du poste et souligne la bonne gestion de l'information ainsi que sa satisfaction sur ce point.

IV. QUESTIONS DIVERSES

M. GRIMAUD évoque l'échéance de la révision du PEB arrivant à son terme (tous les 5 ans) et s'interroge sur la nécessité d'une mise à jour de ce document, en particulier pour la commune de Chauconin-Neufmontiers. M. MULOT indique que cette révision peut être réalisée à la demande des services de la Préfecture ou des membres de la CCE. Il prend note de cette demande et la transmettra au service concerné. M. MONTBRUN souligne que le PEB 2018 prenait déjà en compte le cas de Chauconin-Neufmontiers et qu'il n'est déjà plus possible de survoler Disney et certaines villes alentour.

M. MONTBRUN indique préparer le passage d'un avion hybride le 5 avril prochain, qui sera présenté au public. M. GAUCHER se demande si le surpoids causé par les batteries de cet appareil ne sera pas un handicap en vol. M. DELATTE indique que celui-ci est acceptable car son usage est optimisé. L'autonomie de l'appareil est adaptable en vol avec la possibilité d'effectuer une recharge à l'aide du moteur thermique. Il s'agit de l'avion CASSIO, produit par la société VOLTAÉRO dont le siège se situe à Rochefort (Charente-Maritime). L'idée sera de pouvoir à terme mailler les différents aérodromes avec ce type d'appareils plus écologiques et plus silencieux. Il souligne également l'importance du développement de l'avion électrique dans les années à venir.

En conclusion, M. le sous-préfet souligne la bonne gestion de cet aérodrome, ainsi que le succès plus important que prévu du dernier meeting aérien en raison de la présence de la patrouille de France. L'ordre du jour étant épuisé, il remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, puis lève la séance.

Le sous-préfet,

Nicolas HONORÉ

LBG/ 46		10 FEV. 2023		
Date :		Echéance :		
	PSAD	CIRC.	COPIE	CLT
DIRECTION				
ADJOINT			X	
LBGC				
LBGH				
LBGF				
LBGP				
LBGX			X	
SÛRETE				
DJA-LBG				
SECRETARIAT				X

P. Bouky
Sebastien COUTURIER

